

Isabelle BENQUET Secrétaire départementale du **SNUDI-FO** des Landes

à

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription de Tyrosse Côte Sud

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,

Des collègues de votre circonscription ont informé le **SNUDI-FO 40** que leur directrice/directeur les a préparé.e.s à une visite de votre part afin de vérifier la bonne application des conseils dispensés lors des constellations.

Même si le gouvernement actuel cherche à mettre fin à la liberté pédagogique, entre autres par le projet d'imposer des manuels labellisés, vous n'ignorez pas que l'**article** L 912-1-1 du Code de l'Education stipule bien que « la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. » Il précise même que « le conseil pédagogique prévu à l'article L 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté ». Les collègues sont donc libres de réinvestir, ou pas, les suggestions pédagogiques qui leur ont été délivrées.

De plus, les collègues se verraient ainsi imposer une **visite ressemblant fortement à une inspection** mais sans possibilité d'en tirer une quelconque conséquence positive pour leur carrière et/ou leur rémunération.

Or, beaucoup de ces collègues sont les mêmes qui ont réclamé à votre prédécesseur une inspection alors nécessaire à leur avancement, car ils étaient nombreux à avoir passé plus de 10 ans sans inspection, ce dont leur parcours professionnel et donc leur rémunération souffrait. N'ayant pas obtenu satisfaction, ceux qui avaient dépassé le stade du 3ème RV de carrière ont alors subi une transformation de leur note pédagogique par une simple appréciation, sans visite ni entretien, et définitive par dessus le marché!

Vous comprenez bien qu'une visite dans le cadre que vous envisagez, dans ce contexte, pourrait être vécu comme **une véritable humiliation pour ces personnels**.

Pour toutes ces raisons, et bien que partant, nous n'en doutons pas, d'une réelle motivation pédagogique, le **SNUDI-FO 40** vous demande de renoncer à ce projet.

Veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Isabelle BENQUET

3